Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 23 (1931)

Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

23me année MARS 1931 No 3

Les tantièmes et les Conseils d'administration des sociétés anonymes suisses.

Par *Fritz Giovanoli*, Berne.

Bien que le fait de connaître l'envergure et l'importance du revenu des tantièmes ainsi que la forme et la composition des Conseils d'administration en regard des tendances de développement, soit des plus intéressants, et procure de précieux renseignements pour être à même de juger quelles sont ces tendances de développement, la statistique économique ne s'en est pas occupée ou du moins très peu, jusqu'à présent. Nous savons qu'en Suisse il n'existe que les données sur les tantièmes des banques et des sociétés financières, données publiées une fois par année dans la statistique des banques qui est éditée par la Banque nationale suisse. Nous trouvons en outre dans la statistique du nouvel impôt fédéral extraordinaire de guerre, pour la première période d'impôts (1923—1924) quelques constatations sur l'importance et la composition du revenu total des tantièmes en Suisse. Nous faisons remarquer à ce sujet, que la statistique allemande fait ressortir depuis longtemps déjà le développement des tantièmes et des Conseils d'administration, car en 1902 et 1906 déjà, figure dans les Annales de l'économie politique et de statistique, une étude détaillée à ce sujet. (Dr Ernest Loeb: « Das Institut des Aufsichtsrates » [L'Institut du Conseil de surveillance], etc., 1902, 3e suite, 23e volume; Franz Eulenburg: « Die Aufsichtsräte der deutschen Aktiengesellschaften » [Les Conseils de surveillance des sociétés anonymes allemandes], 1906, 3e suite, 32e volume.)

Notre étude tend à pénétrer le problème, afin d'être au clair sur les possibilités et les perspectives d'établir une statistique des tantièmes et des Conseils d'administration.

Le développement et l'essor que prend le système des tantièmes et des Conseils d'administration étant en étroite corrélation avec celui des actions et plus spécialement celui du capital,